

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

CHÂTEAURoux MÉTROPOLÉ

Procédure :
 - PLUI approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 13 février 2020
 - Modification simplifiée n°1 du PLUI approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 10 mars 2022

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2022 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLUI. Fait à Châteauroux, le 11 MARS 2022

ECHELLE :
1/5000



D3

Zone géographique de l'agglomération concernée par un ou des Plans (s) de Prévention des Risques (PPR)

